

Le Maire

à

«Titre» «Prénom» «Nom»

«Adresse»

«CP» «Ville»

N/Réf. : JLD/MCC/SLC/Le Le2247

OBJET : CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

«Titre»,

J'ai l'honneur de vous inviter à bien vouloir assister à la séance ordinaire du **CONSEIL MUNICIPAL** qui se tiendra le :

**MARDI 8 DECEMBRE 2009
à 18 H 15 à la Mairie
Salle du Conseil Municipal**

Comptant sur votre présence et dans cette attente, veuillez agréer, «Titre», l'expression de mes salutations distinguées.

LE MAIRE,

Jean-Luc DEPRINCE.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Fixation des tarifs communaux 2010
- 2 /Fixation des tarifs cantine 2010
- 3/ Indemnité de fonction du Maire et des Conseillers Municipaux
- 4/ Cinéma : Plan de financement
- 5/ Marché ALAE – ALSH : choix du prestataire
- 6/ Service jeunesse – Fixation de tarifs
- 7/ Dotation de développement rural DDR : demande de subvention au titre de l'exercice 2010
- 7/ Questions diverses



L'AN DEUX MIL NEUF, le 8 décembre, à 18 HEURES 15, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BEAUMONT DE LOMAGNE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DEPRINCE, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1er décembre 2009.

ETAIENT PRESENTS : DEPRINCE Jean-Luc, DISBEAUX Lucie, MAILFERT Christian, PONS Monique, BONNEFOI Jean-Claude, DUPONT Corinne, JOUGLAR Nicole, CARRERE Alain, GRAINDORGE Joseph, SEIGNERON Maurice, BARAVALLE Fabienne, MARROU Stéphane, NINU Philippe, ESCARNOT Jacques, CALMEJANE Michèle, SPADAFORA Karine.

A (ONT) DONNE PROCURATION : RENAUDIN Evelyne

ETAI(EN)T ABSENTS (ES) : JOUBLE Solange, CRONE Philippe, MELLAC Geneviève, SEQUELA Brigitte, DEJEAN Gilles, DELAHAYE Frédéric, BAYDEZ Fabienne, Laetitia MARCONATO, BELLEVAL Guy.

ETAIT EXCUSEE : PERRAULT Serge. RENAUDIN Evelyne

Madame CALMEJANE Michèle, et Monsieur MARROU Stéphane ont été élus secrétaires de séance.



Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal du 27 octobre 2009.



Deux points ont été rajoutés à l'ordre du jour :

- Remboursement de notre assurance SMACL concernant le sinistre « TEMPETE 25 MAI 2009 »
- Attribution d'une subvention au CLUB de PETANQUE BEAUMONTOISE



09-095 : FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR 2010

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, comme chaque année, le Conseil Municipal doit actualiser le prix des prestations des services publics municipaux au titre de l'exercice à venir.

A cet effet, il donne lecture des propositions des tarifs municipaux 2010 figurant en annexe et concernant :

- la bibliothèque municipale,
- les droits de places,
- les locations de salles municipales,
- les locations de matériel,
- les petits produits divers,
- les services rendus par la régie municipale,
- les taxes funéraires,

qui restent inchangés

- la taxe d'assainissement : qui passe de 1.30€ le m³ à 1.35 € au 1^{er} janvier 2010.

Les tarifs de la base de loisirs restent inchangés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter les propositions de tarifs relatifs à l'exercice budgétaire 2010 tels que présentés en annexe de la présente délibération,
- de donner à Monsieur le Maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.



09-096 : FIXATION DES TARIFS CANTINE 2010

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il résulte du compte administratif de l'exercice 2008 un prix de revient du repas s'établissant à 3,84 €.

Monsieur le Maire propose la modification des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2010 comme suit :

- 2,35 € pour les élèves de la commune de Beaumont de Lomagne
- 3.84 € pour les élèves non Beaumontois
- 4,65 € pour les adultes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de fixer les tarifs comme présentés par Monsieur le Maire,
- de lui donner tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.



09-097 : INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Par délibérations du 27 mars 2008 et du 30 juillet 2008, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une indemnité à certains conseillers municipaux.

L'article L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les conseillers municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction :

- avec un taux maximum de 6% de l'indice brut 1015 s'ils n'ont pas de délégation de fonction du Maire
- avec un montant supérieur mais dans la limite de l'enveloppe globale s'ils ont une délégation de fonction.

Monsieur le Maire rappelle également les dispositions de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et propose le tableau suivant :

Mandat exercé	Nom de l' élu	Taux en % de l'IB 1015 affecté au calcul de l'enveloppe globale annuelle	Taux en % de l'IB 1015 affecté au calcul de l'indemnité brute de l' élu
MAIRE	Jean-Luc DEPRINCE	55 %	55%
Conseillers municipaux	Joseph GRAINDORGE		17,4 %
	Maurice SEIGNERON		5,4 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à 15 voix « pour » et 1 « abstention » :

- d'approuver le tableau tel que décrit ci-dessus fixant les taux d'indemnités de fonction de Monsieur le Maire,
- d'approuver le tableau tel que décrit ci-dessus fixant les taux d'indemnités de fonction de Messieurs Joseph GRAINDORGE et Maurice SEIGNERON, pour l'année 2010 et 2011,
- de donner à Monsieur le Maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération



09-098 : PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE CULTUREL à VOCATION CINEMATOGRAPHIQUE : approbation du nouveau plan prévisionnel de financement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations n° 09-038 et n° 09-055 par lesquelles le conseil municipal a respectivement adopté le projet de construction d'un complexe culturel à vocation cinématographique et approuvé le plan prévisionnel de son financement.

Il informe l'assemblée que l'architecte M. Michel SERAN, maître d'œuvre, a communiqué l'avant-projet sommaire du projet ; l'estimation globale des travaux a été évaluée à la somme de 1.018.575,10 € hors taxes, contre 840.000 € prévus initialement. Cependant, Monsieur le Maire indique que les postes de dépenses de la mission de maîtrise d'œuvre et des missions annexes ont été revus à la baisse neutralisant en partie l'augmentation du coût des travaux.

Il rappelle que l'opération est programmée sur trois exercices budgétaires (2009-2010-2011) et que les demandes de subventions auprès des partenaires financiers sont d'ores et déjà engagées.

Aussi, afin de tenir compte de l'augmentation du coût des travaux, il demande à l'assemblée d'approuver le nouveau plan de financement suivant :

DEPENSES	HT	TVA	TTC
Montant des travaux	1 018 576 €	199 641 €	1 218 217 €
Maîtrise d'œuvre (honoraires architecte)	98 904 €	19 385 €	118 289 €
Acquisition foncière (terrain)	90 000 €	- €	90 000 €
Frais d'acquisition foncière	5 017 €	983 €	6 000 €
Conduite d'opération (honoraires DDEA)	15 470 €	3 032 €	18 502 €
Audit CNC	5 853 €	1 147 €	7 000 €
Etudes topographiques	650 €	127 €	777 €
Etudes géotechniques	8 361 €	1 639 €	10 000 €
Coordonateur SPS	2 048 €	401 €	2 449 €
Contrôle technique	5 059 €	992 €	6 051 €
Autres dépenses aléatoires	12 330 €	2 417 €	14 747 €
	1 262 268 €	229 764 €	1 492 032 €

RECETTES

SUBVENTIONS

EUROPE

FEADER *Développement rural* 203 716 €

ETAT

DGE 152 786 €
Centre National de la Cinématographie *Aide sélective* 152 786 €

COLLECTIVITES TERRITORIALES

Région *Contrat de Pays GQG - PRELUDE 2* 152 786 €
Département *Contrat de Pays GQG - Axes 1 et 2* 152 786 €

814 860 €

PART COMMUNALE

Emprunt 520 000 €
Autofinancement 157 172 €

677 172 €

1 492 032 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2121-29,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 14 voix « pour » et 2 « abstentions » :

1. d'APPROUVER en dépenses et en recettes, le plan prévisionnel de financement de l'opération de construction d'un complexe culturel à vocation cinématographique tel que présenté ci-dessus ;
2. de DECIDER de solliciter les subventions auprès des partenaires financiers cités au plan de financement ;
3. d'AUTORISER Monsieur le Maire, avec faculté de délégation ou Madame la 1^{er} Adjointe, à signer toutes pièces relatives à cette affaire.



09-099 : MARCHÉ ALAE – ALSH : choix du prestataire

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel public à la concurrence a été lancé pour le service, l'organisation et la gestion au profit de la collectivité des Accueils de Loisirs Associés à l'École (ALAE), des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Monsieur le Maire signale que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 décembre 2009 à 16h30 pour examiner les 6 propositions reçues et retenir un prestataire.

Après examen, la Commission a retenu le L.E.C. pour les tarifs suivants :

- 1 ^{ère} année	195 389 €
- 2 ^{ème} année	201 564 €
- 3 ^{ème} année	207 241 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes du contrat relatif au ALAE et ALSH présenté par Loisir Education Citoyenneté : 7 rue Paul Mesplé 31100 TOULOUSE,
- d'approuver la convention de mise à disposition des locaux municipaux pour les besoins de l'organisation et du déroulement des activités,
- de lui donner tous pouvoirs pour l'exécution du contrat et de la convention précitées,
- de l'autoriser à signer toutes les pièces

Une observation sera faite dans 6 mois.
Mme PONS défend le côté éducatif.



Arrivée en cours de séance de Mme Fabienne BARAVALLE.

09-100 : SERVICE JEUNESSE – FIXATION DE TARIFS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que durant les vacances de Noël, l'Animateur territorial propose aux jeunes de 11 à 17 ans cinq activités :

- le lundi 21/12 : patinoire de BLAGNAC + le bus de 50 pl : 9.00 €
- le mardi 22/12 : Thermes à LECTOURE (8 entrées) + le bus : 4.00 €
- le mardi 22/12 : repas crêpes + Animation Fureur : 3.00 €
- le mercredi 23/12 : Bowling à MONTAUBAN + le bus : 7.00 €
- le mercredi 23/12 et jeudi 24/12 : atelier DECOPATCH : gratuit

pour la réalisation de ses activités il est nécessaire de fixer le tarif qui sera demandé à chaque participant sachant que la Commune participe à ces frais.

09 -102 : REMBOURSEMENT DE SINISTRE PAR LA SMACL – ORAGE du 25 mai 2008 : dégradation des bâtiments communaux

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les bâtiments communaux ont été détériorés lors de l'orage du 25 mai 2008.

L'assurance nous propose un montant de remboursement de 14 244.00 euros auquel doit se rajouter un complément de remboursement concernant les 10% de pertes indirectes prévus au contrat.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter le remboursement du sinistre du 25/05/08 pour un montant de 14 244.00 € par la compagnie d'assurance SMACL ainsi que le complément de 10% de pertes indirectes prévus au contrat.
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération



09-103 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'allouer des subventions de fonctionnement 2009 aux associations conformément au tableau ci-dessous,
- lui donner tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

ASSOCIATIONS	Documents reçus	PREVISIONS BP 2009 : enveloppe globale	Observations	Subventions à verser
PETANQUE BEAUMONTOISE	OUI	200.00 €		200.00 €
TOTAL		200.00 €		200.00 €



QUESTIONS DIVERSES

- L'inauguration de la station d'épuration a été fixée à la date du Samedi 23 janvier à 10 heures.

Jean-Luc DEPRINCE,

Lucie DISBEAUX,

Christian MAILFERT,

Monique PONS,

Jean-Claude BONNEFOI,

Corinne DUPONT,

Nicole JOUGLAR,

Alain CARRERE,

Joseph GRAINDORGE,

Maurice SEIGNERON

Fabienne BARAVALLE,

Stéphane MARROU,

Philippe NINU,

Jacques ESCARNOT,

Michèle CALMEJANE

Karine SPADAFORA.